

Peyzac le Moustier

Flash Info n°3 novembre 2016



Quelque part à La Valette...

Actualités

Les utiles

Internet

Amis étrangers

Randonnée
équestre

Interdiction de
brûler

Déploiement
du réseau
Hertzien

Articles in
English

Voilà l'édition VTT 2016 !!! De nombreux jeunes sont venus en découdre le samedi 1^{er} octobre pour gagner le trophée régional des jeunes VTTistes sur nos chemins de Peyzac le Moustier. Le dimanche, la course pour les adultes a remporté tout autant de succès. A l'année prochaine ! .



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants, et les informons que nous les accueillerons volontiers à la mairie pour leur présenter la commune et les différents services à leur disposition.

Un rallye équestre organisé par l'ACPS est passé sur notre commune comme chaque année avec beaucoup de succès . L'édition sera renouvelée l'année prochaine



Le dimanche 25 septembre sous les voûtes du grand abri de la Roque St Christophe, Jean Max Touron a reçu de Gérard Fayllole, la médaille du chevalier de l'ordre national du mérite.

Bienvenue à Mr et Mme Vigand pour l'ouverture de leur restaurant « La table du Moustier ».



Les 2 nouvelles tables de pique-nique ont été installées à la mairie. Les tables dégradées naturellement sont en cours de restauration par notre agent Olivier elles seront mises en place au nouveau point pique-nique carrefour de Bel Air. Pour rappel les tables ont été fournies par la C.C.V.H. dans le cadre du PDIPR)



Rentrée des élèves au Regroupement Pédagogique Intercommunal de Peyzac le Moustier, de Plazac et de St Léon sur vézère. Nombres d'enfants : 33 pour St Léon, 25 pour Plazac, dont 5 pour Peyzac le Moustier. Le coût de la participation de notre commune est de 23.583€ pour 2016. Notre commune a demandé la révision des modalités de répartition des coûts.



Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 7 janvier 2017 à 18h à la salle des fêtes Jean Veyret.



M^{me} Dartencet, du Pôle Environnement et Paysage du Conseil Départemental, est venue nous conseiller sur la valorisation de notre patrimoine végétal et des possibilités de fleurissement. Les bénévoles et les bonnes idées sont toujours bienvenus. Adressez-vous, le cas échéant, à Lydie au secrétariat.



La mairie reçoit de nombreux appels de personnes voulant acheter des terrains ou des maisons. Si vous êtes vendeurs, vous pouvez en informer Lydie, au secrétariat, qui transmettra votre offre ou vous communiquera les coordonnées des acheteurs potentiels.

Les utiles



L'incinération des déchets est réglementée même pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin, et du 16 octobre au 14 février.

Seuls les propriétaires de terrains boisés, de forêts, de plantations forestières, d'aires de reboisement et de coupes rases peuvent procéder à des incinérations, après déclaration en mairie, quand la surface à incinérer est supérieure à 100 m² ou que le volume à brûler est supérieur à 3 m³. Ils doivent respecter certaines règles (pas de feu les jours de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des aires de feu, surveillance permanente du feu, disponibilité de moyens de l'éteindre éventuellement, extinction le soir)

Nous rappelons que, depuis la circulaire du 12 janvier 2016, il est interdit de faire brûler à l'air libre les déchets ménagers et les restes de tonte de pelouse, de coupe de haies et d'arbustes, d'élagage et de débroussaillage. Vous êtes invité à les amener à la déchetterie la plus proche de chez vous (voir horaires ci-dessus)

On rappelle les horaires des déchetteries de proximités :

Rouffignac St Cernin de Reilhac : le lundi, et du mercredi au samedi de 9h-12h/14h-17h30 tél : 0553053002

Montignac : les mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h/13h30-18h, Le jeudi: 8h30-12h30 et le samedi : 8h30-12h/13h30-17h tél: 0553516082

Internet



Nous sommes contents de pouvoir confirmer que l'étude de déploiement du réseau hertzien sur la zone blanche (sans Internet) de notre commune est arrivée à son terme.

À la suite de cette étude, le conseil municipal, en séance du 16 octobre 2016, a décidé d'engager la procédure de mise en place de ce réseau.

La réalisation du projet nécessite l'installation de quatre relais : sur la commune de Thonac, sur le château du SIAP de St Léon/Vézère, sur une propriété privée de Chavillac (commune de Sergeac), et enfin au lieu-dit Roucollias-Le Terme (Peyzac le Moustier).

À ce jour, la commune de Thonac a accepté à l'unanimité la pose d'un relais sur leur commune, dans un désir d'encourager une véritable solidarité intercommunale. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour le relais de Sergeac, un premier contact avec les élus n'a malheureusement abouti à aucun accord. Ne voulant pas retarder le projet par des discussions peu encourageantes, nous recherchons un tracé alternatif.

Cérémonies passées

Cérémonie du 19 mars (fin de guerre d'Algérie)

Cérémonie du 8 mai 1945

Cérémonie du 26 juin à Roche Morel

Cérémonie du 11 novembre (Armistice 1918)



Vous êtes chaque fois nombreux pour nous accompagner et honorer nos combattants pour la France.

Nous vous en remercions.

Les utiles

La mairie est ouverte au public les mercredi et vendredi de 9h à 12h. Lydie est là pour vous y accueillir



«J'ai besoin de vous»



Inscription listes électorales avant le 31 décembre.

- 2 pièces seulement sont nécessaires:
- 1 justificatif de domicile de – 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphone)
 - 1 pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)

BIENTÔT 16 ans !
Pensez au recensement
CITOYEN OBLIGATOIRE



Depuis le 1^{er} janvier 1999, et conformément aux nouvelles réglementations portant sur le recensement militaire, telles qu'elles résultent de la loi n° 97.1019 du 28/10/1997, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, afin de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)

A l'anniversaire de vos 16 ans, veuillez vous présenter à la mairie de votre domicile, muni de votre livret de famille. .



Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des matériaux encombrants sur les sites des bacs de tri sélectif. Pour vous débarrasser de ces matériaux, des déchetteries sont à votre disposition :

Rouffignac St Cernin : les lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Tél : 05 53 05 30 02
Montignac : les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18 h, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Tél : 05 53 51 60 82



Pour le réseau départemental de transport interurbain de voyageurs, les horaires des lignes sont disponibles sur le site www.cftaco.fr ou au 05 53 08 43 13



Pensez à trier ! Des imprimés d'explication sont disponibles en mairie. Si vous choisissez le compostage, contactez le SICTOM (05 53 29 87 50) qui vous renseignera sur l'acquisition d'un composteur



santé
famille
retraite
services

Suite à une réorganisation du service, c'est Mme KATEL BOURCEREAU (assistante sociale) qui s'occupe de notre secteur tél. : 05 53 31 28 52 bureaux 8 rue de la Calprenède à Sarlat



La déclaration de travaux d'installation d'une piscine hors-sol est maintenant obligatoire dans les cas suivants :

Hauteur de la piscine > 1 mètre
Surface de la piscine > 10 m²
Piscine située à moins de 3 m des limites de propriété

Piscine installée pour plus de 3 mois

-Si vous remplissez l'un de ces critères, vous êtes soumis à une déclaration de travaux. Vous êtes invité à venir en mairie pour remplir le formulaire et fournir les pièces justificatives.

Note : La présence d'une piscine est prise en compte dans le mode de calcul des taxes.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaires des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration 2016 est à réaliser en ligne sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Il sera possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse DGAL-251 rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15.



Une infirmière diplômée, Mme Maïté Martinez, est installée au Moustier, face au restaurant « La Table du Moustier », elle est joignable au 06.50.75.23.89
Mail : maitemartgarri@gmail.com



APPEL 17
Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Communiqué : Les entreprises et les auto-entrepreneurs de la commune de Peyzac le Moustier qui souhaitent être intégrés au Flash info, sont priés de contacter le secrétariat.



État civil

DÉCÈS

Le 17 octobre à Thenon : Mme Denise VALBUENA née HERMENTIER
du hameau « Peyzac »

Le 6 octobre au Bugue Mme Marie NEBOUT du hameau «
Roucollias » (maman de Ginette Willems)



Amis étrangers



We would remind people that leaving bulky waste items at the sites used for the selective sorting bins is strictly prohibited. Waste disposal sites are available at:

Rouffignac St Cernin: Monday and Wednesday to Saturday, from 9.00 to 12.00 and 14.00 to 17.30-17 h30. Tel. 05.53.05.30.02
Montignac: Tuesday, Wednesday and Friday, from 8 .30 to 12.00 and 13.30 to 18.00; Thursday 8.30 to 12.30; Saturday 8.30 to 12.00 and 13.30 to 17.00. Tel. 05.53.51.60.82

Don't forget to sort your rubbish. Information brochures are available at the town hall. Compost your kitchen waste: call the SICTOM on 05.53.29.87.50 for information on how to acquire a composter.



The construction of an above-ground swimming pool must now be declared for:

swimming pools covering more than 10 m²

swimming pools exceeding 1 metre in height

swimming pools less than 3 m from the edge of the property

swimming pools installed for more than 3 months

If your swimming pool fulfils any one of these criteria, you must declare the work. Come to the town hall to fill in the declaration form and supply supporting documents.

The swimming pool will be taken into account for the calculation of tax liability.



The use of fire is regulated during the less risky periods of the year, from 16/05 to 14/06 and from 16/10 to 14/02. Only owners of woodland, forest, forest plantations, reforestation, clear cutting, etc. may proceed with burning after submitting a

declaration to the town hall when the area to be burnt is more than 100 m² or the volume greater than 3 m³, while respecting certain rules (no fire in windy weather, limited burning areas and locations, permanent surveillance of the fire, provision of safety measures, fire extinguished in the evening, etc.)

The burning of domestic waste (grass cuttings, hedge and shrub cuttings, waste from pruning and strimming) in the open air is strictly prohibited since the publication of the circular dated 12 January 2016. Consult the opening hours of your nearest waste disposal site.



Amis étrangers

On Sunday 25 September, under the Roque St Christophe, Jean Max Touron received the medal of Chevalier de l'Ordre National du Mérite from Gérard Fayllole



We would like to welcome new residents and inform them that they are invited to call in at the town hall so that we can present the commune and the different services available



Two new picnic tables have been installed at the town hall. The old tables had deteriorated with time and are now being restored by our council worker Olivier. They will be installed at the new picnic area by the crossroads at Bel Air. They had been supplied by the CCVH as part of the PDIPR program.

Mme Dartencet from the environment and landscape centre of the departmental council has visited our village to advise us on how to make the best of our trees and flowers to enable us to be awarded the label "Towns and Villages in Bloom." Volunteers and ideas are always welcome. Please contact Lydie at the secretariat.



The town hall receives numerous calls from people looking for plots of land or houses to buy. Please inform Lydie at the secretariat, who can let you know the contact details of people concerned.

We are pleased to be able to confirm that the study on the installation of a wireless network in the "white zone" without internet access has now been completed.

The outcome of this study is that the town council, meeting on the 16th October 2016, has decided to implement the procedure for installing this network.

This project requires the installation of a relay on the commune of Thonac, a second at the SIAP chateau at St Leon-sur-Vezere, a third on a private property at Chavillac on the commune of Sergeac, and a fourth at Roucollias - Le Terme.

To date, the commune of Thonac has unanimously agreed to the installation of a relay on their commune. Their manifest desire to maintain true intercommunal cooperation is gratefully appreciated.

At Sergeac, an initial contact with the local elected representatives has failed to result in an agreement. Since we do not want to delay the project by prolonging discussions that are not particularly encouraging, we are currently seeking other solutions for routing the network.

Dernière minute !

C'est avec plaisir que nous allons recevoir Mr Jean-Baptiste CONSTANT, Sous - préfet de l'arrondissement de Sarlat, pour une visite de découverte de notre village, et de nos projets futurs. Il apportera le soutien des services préfectoraux de la Dordogne à l'avenir de notre commune.



PEYZAC LE MOUSTIER



*Ma commune, premier
échelon de la démocratie*